



**Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux du Delta de l'Aa
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Compte-rendu de la réunion du 03 octobre 2013

Le jeudi 03 octobre 2013, à 14h30 à l'Espace Dolto à Oye-Plage, s'est tenue la 18^{ème} réunion de la Commission Locale de l'Eau sous la présidence de Louardi BOUGHEDADA.

Membres de la CLE selon l'Arrêté du 12 novembre 2012

MEMBRES DE LA CLE PRESENTS

COLLEGE DES ELUS

Maires du Pas de Calais :

Monsieur Christian PETTE, maire de Recques sur Hem, président du SYMVAHEM

Maires du Nord :

Monsieur Guy PRUVOST, adjoint au maire de Brouckerque

Syndicat Mixte de la Côte d'Opale :

Monsieur Louardi BOUGHEDADA, Président de la Commission Locale de l'Eau

COLLEGE DES USAGERS

Union des Wateringues du Pas de Calais : Monsieur Francis RINGO

GABNOR : Madame Sarah STAUB

Les Chambres de Commerce et d'Industrie : Mme TRIBONDEAU

Usages sports et loisirs - la chasse :

Monsieur Christian BROUWER, Fédération des chasseurs du Nord

Distributeurs d'eau : M.BESSADI, Lyonnaise des Eaux

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie, représenté par M. Bernard DUJARDIN, secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie représenté par Monsieur Ludovic LEMAIRE et Madame Annabelle MORMENTYN

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM) représenté par Monsieur David SZAREK

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas de Calais (DDTM) représenté par Monsieur Bernard MATHON

Monsieur le Directeur du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres du Nord Pas-de-Calais représenté par Monsieur Etienne DUBAILLE

Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France représenté par Monsieur Georget Vanniuwenbourg

Monsieur le Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque représenté par Monsieur Thierry FOURNIER

PARTICIPANTS HORS MEMBRES DE LA CLE

Madame Armelle LEROY, Mairie de Dunkerque

Madame Christine BARRAS, DDTM 59 /DT Flandres

Monsieur Fabrice MAZOUNI et Monsieur Frédéric VERHAEGHE, Communauté urbaine de Dunkerque

Monsieur Xavier CHELKOWSKI, Agence d'Urbanisme de Dunkerque Flandre

Madame Elodie MAURICE, PNRCMO, Bassin versant de la Hem

Monsieur Sébastien HUYON, SYMVAHEM

Monsieur Didier LENOIR, Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Madame BECKER et Monsieur CAILLAUD, Egis Eau

Madame Laurence GUICHARD, animatrice du SAGE du Delta de l'Aa

MEMBRES DE LA CLE ABSENTS OU EXCUSES (Liste selon l'Arrêté du 12 11 2012)

COLLEGE DES ELUS

Madame Joëlle CROCKEY, Conseil Régional

Mme Jacqueline GABANT, Conseil Régional

Monsieur Michel LEFAIT, Conseil Général du Pas-de-Calais

Monsieur Olivier MAJEWICZ, Conseil Général du Pas-de-Calais

Monsieur Ludovic LOQUET, Conseil Général du Pas-de-Calais

Monsieur Jean-Pierre DECOOL, Conseil Général du Nord

Monsieur Joël CARBON, Conseil Général du Nord

Monsieur Jean SCHEPMAN, Conseil Général du Nord

Monsieur Jacques BACQUET, maire de Quercamps

Madame Natacha BOUCHART, maire de Calais

Madame Catherine FOURNIER, maire de Fréthun

Monsieur Marc GARENAUX, maire de Clerques

Madame Nicole CHEVALIER, maire d'Audruicq

Monsieur Jean-Claude HIRAUT, maire de Tournehem sur la Hem

Monsieur Ludovic LOQUET, maire d'Ardres

Monsieur Hervé LANIEZ, maire des Moères

Madame Sylvie DESMARESCAUX, maire de Hoymille

Monsieur André FIGOUREUX, maire de West Cappel

Monsieur Michel DELEBARRE, maire de Dunkerque

Monsieur Bertrand RINGOT, maire de Gravelines

Monsieur Jean DECOOL, maire de Ghyvelde

Monsieur Jean SCHEPMAN, Président de l'Institution Interdépartementale des Wateringues

Monsieur Thierry DUBUIS, Commission Eau du SPPI Côte d'Opale

Monsieur José BOUFFART, Vice président du SYMVAHEM

Monsieur Gérard GRONDEL, maire de Saint-Pierrebrouck

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Dominique NAELS Chambre de Commerce et de l'Industrie de région Nord de France

Monsieur Francis HENNEBERT et M. Xavier FOISSEY, Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas de Calais

Monsieur Gérard FERAY, FDAAPPMA 59

Monsieur Patrice CHASSIN, FDAAPPMA 62

Monsieur Olivier LEPRETRE, Comité régional de la pêche maritime et des élevages marins
Monsieur Bernard CALOONE, Union des Wateringues du Nord
Madame Huguette FLAMENT, vice présidente à Nord Nature Environnement, Association de défense de l'environnement pour le Pas de Calais
Monsieur Michel MARIETTE, vice président à l'ADELE - ADELFA, Association de défense de l'environnement pour le Nord
Monsieur Alain LEFRANC, Usages sports et loisirs - le canoë-kayak
Madame Marie-Paule HOCQUET-DUVAL, Associations des consommateurs

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Madame la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nord Pas-de-Calais

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Monsieur le Directeur de l'ONEMA du Nord et du Pas-de-Calais

Ordre du jour

1. Présentation de la démarche de zonage des eaux pluviales et eaux usées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque
2. Présentation du Plan de gestion de la Hem (continuité écologique et restauration des milieux)
3. Présentation des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau émis par la commission permanente en juillet et août 2013
4. Points divers

1- Présentation de la démarche de zonage des eaux pluviales et eaux usées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Fabrice MAZOUNI, directeur adjoint du service Ecologie Urbaine de la Communauté Urbaine de Dunkerque, rappelle les objectifs et enjeux de la démarche. La CUD a depuis de plusieurs années une politique d'amélioration constante de son dispositif de gestion des eaux pluviales, en lien avec divers objectifs environnementaux (qualité des eaux de baignade, respect des prescriptions du SAGE...). Le PLU communautaire impose déjà la gestion à la parcelle des eaux pluviales.

Il s'agit désormais d'aller plus loin dans la démarche en établissant le zonage pluvial sur le territoire de la CUD, zonage qui respectera les contraintes du territoire et permettra une définition plus précise des prescriptions du PLUc. L'étude permettra aussi d'évaluer les efforts à faire en matière de déconnexion des eaux pluviales, afin de renforcer l'efficacité des moyens financiers mis en œuvre.

Mme BECKER, du bureau d'étude Egis Eau, présente l'étude (phase 1 : état des lieux)

Le support est téléchargeable sur le site : www.sm-cote-opale.com/sage_delta_aa/

Les étapes de l'étude :

- inspection de terrain des 400 exutoires, par temps sec : seuls 10 de ces exutoires montrent des écoulements.
- croisement des données d'auto-surveillance

- Modélisation hydraulique pour des pluies de période de retour 1 mois à 10 ans
- Tests de perméabilité pour les zones de renouvellement urbain et urbanisation future

Cette première phase d'étude aboutira pour la CUD à la priorisation d'enjeux en matière de gestion des eaux pluviales, et in fine au choix d'aménagements adaptés au territoire. (phase 2 de l'étude).

Questions

Xavier Chelkowski demande si la modélisation prend en compte les niveaux exceptionnels que peuvent atteindre les canaux lors de pluies exceptionnelles (niveaux déterminés par l'étude Hydratec exposée en CLE le 07 juin). Fabrice Mazouni répond qu'effectivement le niveau de certains canaux posera problème en cas de crue exceptionnelle, mais aucune modélisation spécifique à ces conditions n'est établie. Mme Becker précise que le niveau normal de certains canaux pose problème.

Ludovic Lemaire souligne l'exemplarité de la démarche, qui permet d'agir à la fois sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de la gestion de l'eau. Cette démarche devra être partagée par l'ensemble des collectivités du bassin versant pour être efficace.

Laurence GUICHARD précise qu'une journée à destination des élus et techniciens du bassin versant, sur le thème des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales, est organisée le 12 novembre (journée conjointe SAGE Delta de l'Aa et SAGE de l'Yser).

Christian Brouwer demande comment sont désignés les « points bas » pour l'étude des possibilités d'infiltration : s'agit-il uniquement de la topographie ? Fabrice Mazouni indique que les types de sols sont pris eux aussi en considération. L'infiltration totale n'est pas possible pour certains secteurs : dans ce cas, d'autres solutions sont à mettre en place (tamponnement avec débit de fuite limité,....).

Georget Vanniuwenbourg demande si la concentration en Matière en Suspension des rejets (particules de terre entraînées par les eaux pluviales) est mesurée. Il cite l'exemple d'un rejet riche en MES dans le canal de Furnes qui entraînait un dépôt de sédiments important, suscitant des dragages réguliers du canal. Fabrice Mazouni indique que ce point n'est pas étudié dans le cadre de l'étude. Il indique en conclusion que la CUD peut être sollicitée pour expliciter la démarche à d'autres collectivités intéressées, et donne rendez-vous pour la présentation dans quelques mois de la deuxième phase.

2-Présentation du Plan de gestion de la HEM

Christian PETTE, Président du SYMVAHEM, rappelle les missions du SYMVAHEM, créé en 2008 :

- Les actions de lutte contre les inondations figurant au **dossier PAPI**
- Les actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les parcelles agricoles : opération dite « **hydraulique douce** »
- Les actions de rétablissement de la continuité écologique : opération dite « **effacement des barrages** »
- Et enfin les actions de restauration et d'entretien de la Hem et ses affluents 2015-2024 : opération dite « **plan de gestion de la Hem** »

Le programme d'actions correspond aux orientations stratégiques du SAGE, à savoir :

OS n° 2 - La diminution de la vulnérabilité aux inondations du territoire des wateringues et de la vallée de la Hem.

OS n° 3 - La reconquête des habitats naturels (protection, gestion, entretien).

Elodie Maurice, assistante d'études sur la Vallée de la Hem, employée par le Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale, présente :

- les actions d'hydraulique douce : implantation de haies anti-érosives, fascines et bandes enherbées pour lutter contre le ruissellement (travaux programmés à l'hiver 2013-2014), formation des agriculteurs. Coût : 53 000 € HT

- le plan de gestion de la Hem : programmation des travaux à réaliser pour atteindre le bon état écologique. Plan d'actions sur 10 ans comportant différents types de travaux (restauration de la continuité écologique par enlèvement des vinternes, diminution de la divagation des animaux dans le cours d'eau par pose de pompes à museaux et clôtures, enlèvement des obstacles ponctuels, restauration de berges par génie végétal, ...). Toute intervention donne lieu à la signature d'une convention avec les propriétaires riverains (et participation financière pour l'entretien). Coût estimé : 1.6 million € HT sur 10 ans
- les actions de restauration de la continuité écologique : la Hem étant classée en liste 2 par l'arrêté du 16/02/2013, les propriétaires de moulins ont l'obligation pour 2018 de restaurer la libre circulation piscicole et sédimentaire. 10 moulins sont à aménager, dont 5 sous maîtrise d'ouvrage du SYMVAHEM.

Le support est téléchargeable sur le site du SAGE : www.sm-cote-opale.com/sage_delta_aa/

Christian PETTE insiste sur le fait que le coût des actions est très lourd pour les collectivités concernées (d'autant que s'ajoutent à cela les coûts de la lutte contre les inondations, comme le PAPI d'intention). Il pose la question de la mutualisation des coûts des actions développées sur le bassin versant par l'ensemble des collectivités du bassin.

Discussion :

Ludovic Lemaire précise que l'Agence de l'Eau participe au financement des actions, et qu'elles devraient rester prioritaires malgré les coupes dans le budget de l'Agence de l'Eau.

Stéphane Bessadi demande si un suivi de la qualité du cours d'eau est envisagé parallèlement aux actions de restauration du milieu. Elodie Maurice répond que le coût d'un tel suivi est trop élevé. Un point de suivi du réseau de bassin existe pour la Hem (qui présente une bonne qualité de l'eau).

Peu de retournements de prairies sont observés le long de la Hem puisque ces parcelles sont inondables.

Une discussion s'engage autour du rôle de l'assainissement : M. Pette souligne l'importance de l'extension des réseaux d'assainissement collectif, M. Lemaire rappelle l'arrêté du 27/04/2012 qui définit la notion de zone à enjeu sanitaire et zone à enjeu environnemental (à travailler par les SAGE). M. Boughedada précise que ce point fera l'objet d'une prochaine CLE.

M. Mathon indique le plan de gestion de la Hem est un plan d'actions équilibré qui répond bien aux problématiques locales. L'avis de la DDTM sera rendu après un complément d'informations demandé au SYMVAHEM. Le dossier sera ensuite mis en enquête publique.

3-Avis rendus par la commission permanente

L'avis du SAGE est demandé de façon obligatoire pour les dossiers Loi sur l'Eau soumis à autorisation. Pour respecter les délais de réponse courts (45j), la CLE peut déléguer les avis à la commission permanente du SAGE (18 membres, 6 par collège).

6 avis ont été émis par la commission permanente en juillet-août 2013 :

- **Transport de gaz naturel entre Pitgam et Hondschoote (GRT Gaz)**

Avis favorable avec deux réserves :

Améliorer les procédures de suivi de la qualité des eaux rejetées vers les eaux superficielles et montrer que les travaux n'entraînent pas de perturbation des écoulements (peu de prise en compte des watergangs « non identifiés » par la Police de l'Eau).

et deux recommandations :

Réunir les services de l'Etat et l'ingénieur écologue avant chaque ouverture de chantier et suivre la remise en état du site pendant plusieurs années

- **Construction de la salle ARENA à Dunkerque (CUD et SDA)**

Avis réservé :

La gestion des eaux est prévue sur l'ensemble du site (ARENA et centre commercial). Le projet de centre commercial va évoluer : nécessité de disposer de la version définitive pour se prononcer.

- **Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de l'UHC n° 1 (VNF)**

Avis favorable avec recommandations :

Examiner la nature de terrain de dépôts (zone humide ou zone naturelle d'expansion de crue)

Attention aux espèces piscicoles protégées

Informers les acteurs locaux pendant la durée des travaux

- **Réfection du perré Risban du port de Calais (Région)**

Avis favorable avec recommandation :

Effectuer des prélèvements de sédiments avant les travaux, en nombre suffisant et de façon complète (micropolluants, PCB, HAP, TBT, voire tests de toxicité sur larves de mollusques)

- **Extension du site Eurotunnel (EUROTUNNEL)**

Avis favorable avec recommandations :

Respecter le débit d'évacuation des eaux vers le canal des Pierrettes, et prendre en compte le changement climatique dans la modélisation de gestion des eaux pluviales

Suivre de façon rigoureuse et pendant plusieurs années les mesures compensatoires et les mesures d'accompagnement prévues

- **SCOT du Pays du Calais**

Avis favorable avec recommandations :

Rappeler la nécessité de faire figurer sur les documents d'urbanisme la servitude existant le long des watergangs

Insister sur la nécessité de porter attention, lors de la requalification des sites pollués inventoriés, au choix de la nouvelle affectation ainsi qu'aux phases de travaux

M. Mathon précise que les avis émis par la CLE du SAGE sont repris intégralement dans les conclusions de la DDTM.

Pas de questions diverses, M. BOUGHEDADA clôt la réunion.